



Sainte Marie Infos

La Gonterie, route d'Andouillé 02.43.37.63.19 / 06 31 63 68 18
ecolestemarie_stjean@yahoo.fr

<http://stjeansurmayenne-stemarie.fr/>

Phase 2 du déconfinement

Chers parents,

Depuis le 11 mai, nous avons ré ouvert l'école « Sainte Marie » et accueilli des élèves dans la mesure de nos possibilités, en tenant compte du protocole sanitaire imposé. Je tiens à **remercier** les parents qui ont bien préparé leurs enfants pour ce déconfinement progressif et toute l'équipe éducative qui a su s'adapter.

A compter du mardi 2 juin, nous allons entrer dans la 2^e phase du déconfinement, et le fonctionnement que nous avons pensé en équipe pédagogique sera valable **jusqu'au 15 juin**. Sachant que le protocole sanitaire va vraisemblablement se poursuivre de la même manière, sans grand assouplissement, nous avons essayé d'anticiper au mieux l'accueil des élèves pour cette période, en privilégiant 2 jours de suite et en tenant compte des fratries. Par contre, nous ne pouvons pas encore accueillir les élèves de PS durant ces 2 semaines, mais essaierons d'accueillir les MS le matin, dans la limite des places disponibles.

Tableau des horaires (échelonnés pour le matin) :

CM1 ou CM2	8h30-12h30	13h30-15h00
CP-CE1-CE2	8h45-12h15	13h30-15h00
GS	9h00-12h00	13h30-15h00
MS	9h00-12h00	

Nous prévoyons **de l'école l'après-midi** pour les élèves de GS à CM2 jusqu'à 15h pour permettre aux enseignants la continuité pédagogique à distance. Pour les élèves dont les parents ne pourraient pas les récupérer à 15h00 en raison de leur travail, nous les garderons jusqu'à 16h30 à l'école. Il faudra penser à prévenir la restauration communale ainsi que les services périscolaires pour les besoins éventuels, sachant que les MS ne pourront sans doute pas bénéficier de ces services.

Sachant que nous ferons en sorte d'accueillir les enfants de même famille les mêmes jours, les 2 autres jours, vous serez dans l'obligation de trouver un mode de garde. Je pourrai fournir une **attestation** pour votre employeur si besoin. Chaque famille reçoit dans ce mail les jours d'accueil de ses enfants du 2 au 15 juin (soit lundi et mardi, soit jeudi et vendredi).

J'espère que ce **plan spécifique de réouverture « Phase 2 du déconfinement »** de notre école « Sainte Marie » vous convient. Nous avons réfléchi pour le bien des élèves et en tenant compte des contraintes sanitaires toujours imposées.

Merci de compléter **ABSOLUMENT** le coupon ci-dessous (un par enfant) et me le retourner signé soit par mail ecolestemarie_stjean@yahoo.fr soit dans la boîte aux lettres de l'école avant vendredi 29 mai 2020.

Prenez soin de vous et de vos proches ! Très cordialement,

Jacqueline NOIRE, chef d'établissement

Remplir ABSOLUMENT une feuille par enfant. Merci. A redonner avant le vendredi 29 mai 2020

Mme/M.

Parent(s) de l'enfant (de la MS au CM2) :

Né(e) le : Scolarisé(e) en classe de

1. Nous avons l'intention de continuer à scolariser votre enfant (ou le remettre à l'école) pour la période allant du mardi 2 juin au vendredi 15 juin selon l'organisation présentée dans le « Sainte Marie Infos » du 27 mai et e tableau des jours de la semaine envoyé par mail. *Cocher la case correspondante.*

Oui
 Non

2. Nous nous engageons à respecter notre rôle de parents :

Quand notre enfant revient à l'école :

- Ne pas pénétrer dans (l'établissement, les classes)
- Ne pas mettre notre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez notre enfant ou au sein de notre famille ;
- Prendre la température de notre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), celui-ci ne devra pas se rendre à l'école ;
- Venir chercher notre enfant en cas d'apparition de symptômes à l'école ;
- Poursuivre l'application des règles sur le respect des gestes barrières ;
- Veiller à limiter le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école au strict nécessaire. Ainsi, le premier jour, si notre enfant vient avec son propre matériel scolaire (trousse, crayons, gomme, colle, ciseaux), ce matériel ne sera ni prêté, ni échangé avec un autre enfant de la classe ;
- Veiller à l'assiduité de notre enfant, durant la période du 2 au 19 juin, à partir du schéma d'organisation défini et en lien avec le protocole de reprise.
- Si notre enfant est concerné par la reprise progressive de l'école, le préparer à la maison pour une « école d'après » différente de « l'école d'avant » le confinement.

Nous nous engageons à poursuivre la continuité pédagogique avec les enseignants pour les jours où les enfants ne seront pas à l'école.

3. Nous pourrions récupérer notre enfant aux horaires définis (12h00 MS, 15h00 GS à CM2) :

OUI NON, en raison de notre travail

4. Notre enfant est plus grand et nous l'autorisons à rentrer seul de l'école :

OUI NON

6. En tant que parents de catégories professionnelles « ayants-droits », nous avons des demandes particulières.

(Etre très précis) :

7. Nous avons une remarque ou une question :

8. Nous avons besoin d'une attestation pour notre employeur. OUI NON

Date :

Signature des parents :